

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 JUIN 2021**

Membres présents : ALLEHAUX Dominique, BULIN Bérangère, CHABERT Frédéric, CORDENOD Jean-Paul, DUTEL Frédéric, GAUGE Jacques, HAEGELIN Mathieu, HARNAL-BEREIZIAT Maryline, JOLY Olivier, MARECHAL Robert, MEUROU Frank, PARRAIN Noël, PONCIN Elisabeth, PUDDU Maryse, PUVILLAND Christophe, REVEL Jean-Louis, SERVIGNAT Hervé, THEVENARD Béatrice, TEISSIER Hélène, WIEL Monique.

Excusée : AGOSTINI Nathalie (pouvoir donné à Frank MEUROU), CATHERINE BONNICI Julie (pouvoir donné à Elisabeth PONCIN), CARON Laetitia, DUCREUX Florence (pouvoir donné à Monique WIEL), GIROD Emmanuelle (pouvoir donné à Hélène TEISSIER), LAURENT Yannick, LEOEUF Jean--luc

Secrétaire de séance : Frédéric CHABERT

Convocation et affichage : 21 JUILLET 2021

*Madame le Maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter 2 points à l'ordre du jour*

- Convention de partenariat dans le cadre du projet européen BAPAURA
- Tarifs pour l'espace de co-working

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée à Prunelle PERLY, stagiaire chargée du suivi de l'Atlas de Biodiversité Communal.

Mme PERLY est étudiante en école d'ingénieur et elle est présente sur la commune dans le cadre d'un stage de 3 mois. Sa mission se porte plus particulièrement sur le diagnostic et l'inventaire des mares ainsi que sur la protection des corridors écologiques. Elle est épaulée par la FNE01. Elle compte également sur la mobilisation de la population pour enrichir son diagnostic. Dans ce contexte, elle développe quelques actions à destination des habitants :

- présence d'un stand sur le marché
- atelier pour les enfants à la médiathèque
- sorties natures (4 et 21 août)
- concours photo
- rencontres avec les chasseurs, agriculteurs, personnes ressources, etc....

La synthèse des actions menées au cours du stage sera présentée lors du conseil municipal de septembre.

### **Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022**

En application de la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), les collectivités territoriales peuvent choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57. Cette nomenclature, qui étend à toutes les collectivités des règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà d'autres collectivités (métropoles et régions), offre une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. Elle est destinée à être généralisée pour toutes les collectivités au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Ce référentiel présente plusieurs avantages :

- faciliter la comparaison et les échanges entre les collectivités
- assouplir l'utilisation des crédits
- améliorer la transparence pour les élus et les citoyens.

Les détails techniques de cette mise en place devraient être fixé avec les services du Trésor Public dans les prochains mois afin que cette nouvelle nomenclature puisse être mise en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Des précisions seront apportées lors des prochains conseils.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour passer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la nouvelle nomenclature M57.

### **Aménagement de la base de loisirs de la Grange du Pin : avenants**

Madame le maire informe que les travaux de requalification de la base de loisirs sont maintenant terminés.

Elle propose de valider les avenants qui ont été nécessaires à la réalisation de ces travaux.

-Lot 1 : terrassement-VRD (entreprise Fontenat) : montant initial du marché : 267 921 €, montant de l'avenant (balance entre les moins et les plus) : + 17 460 € HT, soit + 6,52 %

-lot 2 : aménagements paysagers (entreprise Parcs et sports) : montant initial du marché : 96 389 €, montant de l'avenant : + 3 971 € HT, soit + 4,12 %.

Les plus-values ont été générées par les travaux du parking dont il a fallu renforcer les fondations. Il a également été décidé, en cours de travaux, de végétaliser certains talus afin d'en faciliter l'entretien.

Pour rappel, les estimations initiales étaient de 426 000 € HT pour les 2 phases, et le marché a été signé pour un montant de 364 311 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces 2 avenants.

### **Décision Modificative**

Afin de pouvoir régler les avenants des marchés relatifs aux travaux de la requalification de la base de loisirs, une décision modificative est nécessaire pour un montant de 26 000 €.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2313-204 : salle des fêtes	26 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-396 : Aménagement plan d'eau	0.00 €	26 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>26 000.00 €</b>	<b>26 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>26 000.00 €</b>	<b>26 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la décision budgétaire telle que proposée

### **Financement spectacle de la médiathèque**

Madame le maire informe le conseil qu'il est prévu d'organiser à la médiathèque un spectacle destiné aux très jeunes enfants, le 15 octobre prochain dans le cadre de l'opération « premières pages ». Le montant de cette prestation est de 807 € TTC. Elle explique que ce spectacle est susceptible de bénéficier d'une participation financière du Département et de Grandbourg Agglomération dans le cadre d'un partenariat avec le relais Caramel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme le Maire à solliciter les subventions correspondantes au Département et à la Communauté d'agglomération.

### **Subvention exceptionnelle de la Treffortine**

Madame le Maire expose :

Le centre de Loisirs La Treffortine a réalisé, avec l'AGLCA, un travail de mise en conformité des contrats de travail des personnels qu'il emploie. A l'issue de ce travail, il s'avère que plusieurs contrats ne sont pas conformes. L'association doit prendre en charge un surcoût financier lié à ces non-conformités de l'ordre de 10 780 € (rétro-activité de 3 ans). Il est précisé que cette association est gérée par des bénévoles qui malgré leur bonne volonté et un gros investissement ne maîtrisent pas toute la législation salariale. Une rencontre a eu lieu le 2 juillet dernier avec les responsables pour faire un point précis de la situation financière de l'association. Un nouveau directeur a été recruté et l'association s'est engagée à organiser des manifestations afin de pouvoir récolter des fonds et éviter ainsi une augmentation trop importante des tarifs.

Afin d'assainir la situation financière, la commune est sollicitée pour le versement d'une subvention d'équilibre du montant correspondant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 10 870 €
- demande à l'Association de faire un point régulier avec l'ALGCA afin de rester en conformité avec la législation et d'éviter de telles situations.

### **Convention de partenariat dans le cadre du projet européen BAPAURA (point ajouté à l'ordre du jour)**

Le programme BAPAURA est financé par l'Union Européenne pour accompagner les communes dans leurs projets de rénovation énergétique de bâtiments publics. Cet accompagnement se déroule sur l'ensemble des phases clés du projet dès la phase de pré-étude jusqu'à la réalisation des travaux. Il vise à accompagner des projets ambitieux qui permettent une réduction des consommations énergétiques d'au moins 30 % en apportant une attention particulière à l'atteinte de la performance énergétique visée. Nous pourrions bénéficier de ce programme pour la rénovation du gymnase par le biais d'un partenariat avec l'ALEC01 ;

L'accompagnement qui est proposé par l'ALEC 01 intervient en complément des acteurs du projet, pour servir d'appui au maître d'ouvrage en émettant des avis et recommandations pour l'aider dans :

- Ses choix techniques de travaux,
- La mobilisation des financements possibles et le montage des dossiers,
- La garantie de la performance énergétique du bâtiment après travaux.

Le périmètre d'intervention de l'ALEC 01 concernera les thématiques de performance énergétique du bâtiment (chauffage, ventilation, isolation), la qualité de l'air intérieur et l'empreinte environnementale du bâtiment.

Afin de pouvoir bénéficier de ce partenariat, il convient d'autoriser la signature d'une convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme le maire à signer la convention de partenariat telle que présentée.

### **Détermination des tarifs pour l'espace de coworking (point ajouté à l'ordre du jour)**

Madame le maire rappelle au conseil le projet d'aménagement d'espace de coworking dans la maison Rémond. Les locaux seront disponibles à partir du 1<sup>er</sup> septembre et il convient, par conséquent, de fixer les tarifs pour l'utilisation de ces espaces.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les tarifs comme suit :

- journée : 8 € TTC
- demi-journée : 4 € TTC
- semaine : 30 € TTC
- mois : 100 € TTC
- photocopie : 0,10 € TTC la page format A4 (recto), noir ou couleurs. Le papier n'étant pas fourni.

La commission « communication » travaillera sur la promotion de cet espace.

## **Grandbourg Agglomération : actualités**

\***La CA3B devient Grandbourg Agglomération (GBA)**, afin d'améliorer sa visibilité. Un nouveau logo est créé, et GBA est désormais le nom d'usage et de communication envers le grand public. Le terme Ca3B reste le nom juridique et institutionnel.



\***Mise en œuvre du Contrat de Relance Territorial Ecologique (CRTE)**. Le CRTE est un contrat créé dans le contexte de la crise sanitaire, au service d'un projet de territoire inscrit sur le long terme, en mobilisant notamment le plan de la relance. Il propose dans ce but un nouveau cadre de partenariat entre l'État et les acteurs locaux.

Ce contrat s'appuie sur le projet de territoire de GBA, et notamment sur ses 2 piliers : la transition écologique et la solidarité et la cohésion des territoires. Il permettra d'accompagner les projets des communes et de l'intercommunalité par l'intermédiaire de soutiens à l'investissement (France Relance, DETR, DSIL, ...) et au fonctionnement (soutien à l'ingénierie).

C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans (2021-2026).

Ainsi, une convention financière annuelle sera établie avec l'Etat afin d'identifier les projets communaux et intercommunaux financés dans ce cadre. La première convention sera signée pour des projets qui s'engageront en 2022 (conseil communautaire du 19 juillet 2021).

### Les 7 orientations du CRTE :

⇒ *Enrayer l'artificialisation des sols en visant le Zéro Artificialisation Net (ZAN) à horizon 2030*  
L'artificialisation des sols entraîne une dégradation de la biodiversité, une diminution de la surface agricole utile, une augmentation des mobilités, un développement du phénomène d'îlot de chaleur urbain, une hausse des émissions de polluants et de gaz à effet de serre. Dans l'objectif d'atteindre le ZAN à horizon 2030, les communes et la Communauté d'Agglomération souhaitent réinventer les modes d'aménagement en privilégiant le renouvellement urbain, la densification, la reconquête de délaissés économiques, la réduction des artificialisées, ... Par ailleurs, les révisions des cartes communales et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) en cours permettront de traduire ces volontés dans les documents d'urbanisme. Pour ce faire, les collectivités ont besoin d'être accompagnées dans l'acquisition de locaux vacants (entreprises, commerces, logements, services, ...), dans la dépollution des sites, dans la reconquête de friches, dans la régénération de berges, dans la débitumisation et dans l'atténuation des surcoûts liés à ces opérations vertueuses.

⇒ *Réhabiliter thermiquement les bâtiments publics*

Visant à améliorer le bilan carbone de son patrimoine et de réduire la facture énergétique, les collectivités souhaitent engager des travaux de rénovation énergétique portant sur les bâtiments publics dans les prochaines années. Les lieux pré-identifiés sont : mairie, école, bibliothèque, équipement sportif, logements communaux, le siège de la Communauté d'Agglomération...

⇒ *Mener une transition vers une mobilité durable*

La recherche d'alternative à l'utilisation de la voiture est une préoccupation forte du territoire. Elle s'incarne notamment par de nombreux projets : de voie-verte, de piste cyclables/modes doux, d'aire de co-voiturage, de parking multimodal, d'installation de bornes de recharge des véhicules électriques.

⇒ *Multiplier par deux la production d'énergie renouvelable à horizon 2030*

Cette orientation se traduit notamment par de nombreux projets de développement d'installation de panneaux solaires sur les bâtiments publics (mairie, école, salle des fêtes, local technique, équipement sportif, autres bâtiments publics), le développement de réseaux de chaleur, le recours au bois énergie ou au biogaz.

⇒ *Permettre l'accès au plus grand nombre à une alimentation locale et de qualité*

Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial, la Communauté d'Agglomération développe une politique ambitieuse en matière d'alimentation et d'agriculture. Elle étudie actuellement la création d'une ferme école en maraîchage biologique, projet qui permettrait d'accompagner l'évolution et la diversité de la production locale. De même, l'alimentation des cantines en produits locaux et de saison est un enjeu fort qui pourrait se traduire par le déploiement de plateformes physiques, complémentaires aux outils existants (agri-local), étudiées actuellement avec trois autres EPCI du département.

⇒ *Protéger la qualité de l'air, l'eau, la biodiversité et la santé*

Dans l'optique de changer de pratiques concernant leur méthode de désherbage des espaces extérieurs (cimetière, parc, place publique, terrain de sport,...), les communes souhaitent s'engager dans la démarche de labellisation ZéroPhyto. Un investissement en matériel spécifique est nécessaire. La réalisation de diagnostics de qualité de l'air intérieur des bâtiments publics permet de déterminer les travaux d'amélioration à engager. Fort du déploiement de démarche telle « atlas de la biodiversité » ou « nature en ville », des actions de débitumisation, de végétalisation, de lutte contre la pollution lumineuse, d'acquisition de foncier en vue de régénérer des espaces naturels, de plantation de haies et de régénération de mares sont programmés.

⇒ *Réduire le tonnage de déchets enfouis et développer l'économie circulaire*

L'objectif de réduction du tonnage des déchets enfouis amène à développer différentes actions visant à réduire les déchets à la source, à améliorer le tri, à répondre à la problématique des déchets verts, à valoriser les déchets. Aussi, des projets de plateforme de déchets verts et des aménagements de déchetterie peuvent permettre de répondre à cette orientation.

Une gouvernance conjointe sera mise en place entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération, elle permettra d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE. Un Comité de pilotage sera instauré, coprésidé par le Préfet de département, ou son représentant, et par le Président de la Communauté d'Agglomération, ou son représentant. Il sera composé des membres du Bureau Communautaire, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des Dépôts-Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

La commune a inscrit auprès de GBA plusieurs de ses projets qui s'intègrent dans ces critères :

Installation de chaudière bois et panneaux PV à la salle des sports + étude de faisabilité pour le mode de chauffage sur 2 autres bâtiments communaux (mairie de Pressiat et ancien presbytère de Cuisiat) + travaux éventuels,

Etude de faisabilité schéma de voies douces communales et intercommunales entre VR et Meillonas, VR et Courmangoux, VR-ZA et Saint-Etienne-du-Bois + travaux

Etude et animation sur les logements vacants de la commune (11%) visant à une remise sur le marché locatif ou à l'acquisition, ou bien visant la rénovation.

Travail spécifique sur les bâtiments issus de la reconstruction à Cuisiat et Pressiat, pour évaluer l'opportunité de leur rénovation avec les propriétaires en vue de créer des logements

#### **\*Redevance Spéciale Administrations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 sur l'ensemble de GBA.**

Les collectivités sont tenues d'assurer la collecte et le traitement des déchets des ménages, et peuvent également assurer la collecte des déchets des professionnels et des administrations.

Sur notre territoire, certaines communes (ex BBA) sont depuis 2001 sous le régime de cette redevance. Dans un souci d'harmonisation et d'équité, il convient d'étendre cette redevance à toutes les administrations qui utilisent le service.

Pour rappel, le service de collecte et traitements des déchets est financé par la TEOM pour les particuliers et les entreprises, et par la RSA pour les administrations.

Cette redevance concerne les administrations qui génèrent des déchets non recyclables (ordures ménagères).

Pour info, 80% des administrations se trouvent sur le territoire de l'ex BBA.

Le prix est fixé au litre d'ordures ménagères : 0,034 €/litre par collecte.

Calcul du montant annuel de la RSA : volume des bacs x nombre de collectes annuelles x 0,034 €  
(exemple : 1 bac de 240L collecté 52 fois par an = 424,32€)

Pour les salles louées, ou mises à disposition, disposant de bacs, le nombre de collectes est défini selon le nombre d'habitants :

location de salles (salles des fêtes, salle des familles...)	
strate commune (en nombre d'habitants)	nombre de collectes annuelles
De 0 à 500	6
De 501 à 1 000	12
De 1001 à 2 500	26
De 2501 à 5 000	35
+ de 5 001	52

Pour les équipements sportifs disposant de bacs, le nombre de collectes est défini ainsi :

équipements sportifs	
strate commune (en nombre d'habitants)	nombre de collectes annuelles
De 0 à 1000	12
De 1001 à 2 500	20
De 2501 à 5 000	30
+ de 5 001	40

Autres cas particuliers :

Ecoles, collèges, lycées : 36 semaines de collecte

Cimetières : 14 collectes annuelles

Campings : au moins une collecte hebdomadaire pendant la période d'ouverture (nombre de bacs adapté à la saisonnalité).

Un questionnaire relatif au nombre et à la taille des bacs à fournir par GBA est à remplir par chaque commune au cours de cet été.

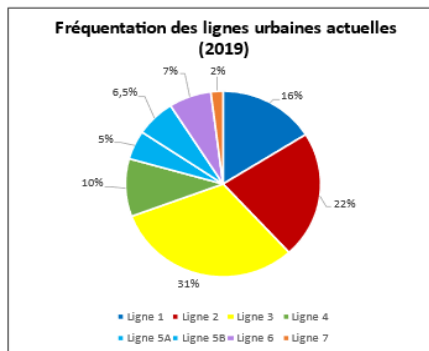
**\*Bilan des services de transport Rubis**

## 1. Bilan du Réseau urbain

- Bonne satisfaction de 88 % des usagers :
  - 44 % des usagers jugent le service « Bon »,
  - 25% des usagers le juge « très bon »
  - 19% des usagers le juge « excellent»

	2019	2020	Evolution %
Recettes de trafic (€HT)	1 672 954 €	1 376 585 €	-17,7 %
Voyages (total billettique)	2 637 445	1 739 951	-34 %
Kilomètres commerciaux	1 957 048	2 266 401	+15,8%

**Coût annuel des 7 lignes urbaines : 7,2 M €**  
 ➔ ≈ 2,7 €/voyage



6

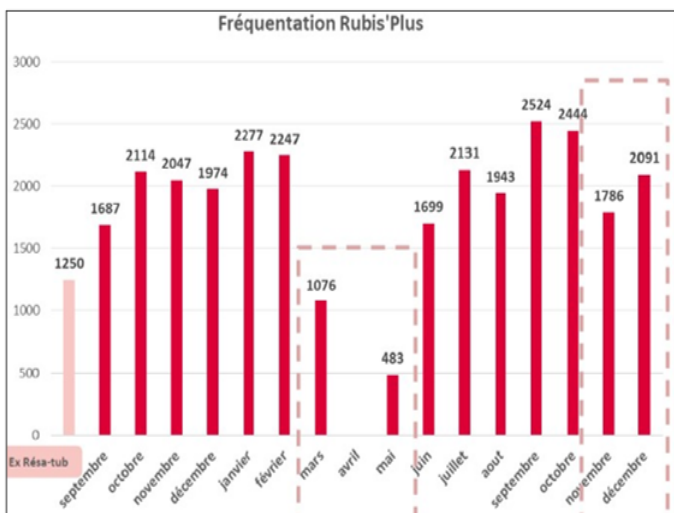
## 2. Bilan du transport à la demande

- Une satisfaction utilisateurs très élevée (près de 90% de satisfaction)
- Plus de 20 700 voyages en 2020 malgré la crise COVID, alors que les estimations étaient de 16 000 voyages/an
- Une montée en puissance continue, y compris sur les communes les plus excentrées
- Bourg-en-Bresse reste la destination la plus prisée
- Quand la gare est proposée, elle représente jusqu'à 1/3 des déplacements

**Coût annuel du service 430 000 €**  
 ➔ ≈ 20 €/voyage



7

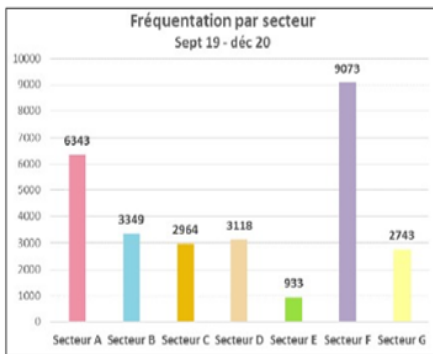


Après un fort démarrage, le service TAD continue de monter en puissance jusqu'à mars 2020, puis sa fréquentation est fortement impactée par le 1<sup>er</sup> confinement.

La fréquentation de l'été est très encourageante, et le service continue de progresser à la rentrée avant d'être à nouveau impacté par la crise sanitaire et le 2<sup>ème</sup> confinement.

8





- Le secteur A a un niveau d'usagemoins élevé que la moyenne, sa fréquentation étant surtout portée par le volume de population desservie
- Le secteur E présente des résultats très décevants alors que les secteurs B et F sont les + performants
- A noter les bons résultats des secteurs ex-BBA (B, C, D)

Secteur	Nombre d'habitants	Nombre de voyages par habitant (2020)
A (sans Viriat)	22 716	0,19
B (sans Viriat)	4 726	<b>0,51</b>
C (sans St-Denis)	5 328	0,39
D (sans Péronnas)	5 077	0,42
E	8 706	0,09
F	14 492	<b>0,48</b>
G	12 786	0,16

- De manière générale, le service a trouvé son public ;
- Les pôles d'attractivité rendent de réels services, surtout sur les secteurs les plus éloignés de Bourg-en-Bresse ;
- Le TAD semble séduire tous les publics même si la forte proportion de forfait unité ne permet pas d'identifier précisément les profils d'utilisateurs ;
- La disparité entre les secteurs se joue sur l'offre proposée, la population desservie mais également sur la dynamique des secteurs et l'habitude d'utilisation (les secteurs TAD ex-BBA fonctionnent bien).



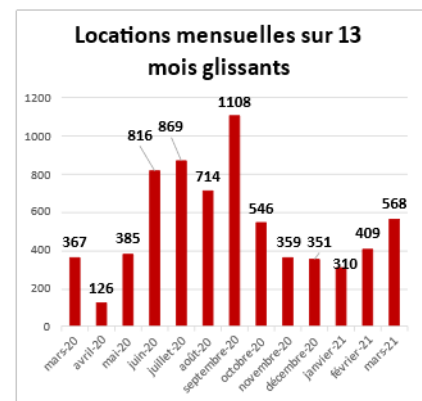
9

	Inscrits	Utilisateurs actifs
Janvier 2020	1292	605
Janvier 2021	2416	567

10

#### 4. Vélos en libre service

- 6 911 voyages en 2020
- Des utilisateurs réguliers et une forte part d'occasionnels (20 % d'abonnements journaliers et 32 % d'usager ayant effectué un seul trajet)
- Un service complémentaire au réseau de bus (utilisation marquée entre 21h et 6h ainsi que le dimanche)
- Les stations les plus utilisées : Carré Amiot (19%), Sémard Gare (18%), Préfecture et Hôpital Fleyriat (7%)
- 94 % des déplacements sont gratuits (moins d'1 h) / ¾ des trajets font moins de 3 km
- Peu de batteries louées : 21 en 2020, majoritairement au mois
- Un niveau de recette faible: 10 000 € depuis le lancement du service
- **Un taux de rotation à 0,25, à faire progresser**



**Cout annuel du service 130 000 €**  
 ➔ ≈ 18 €/trajet

12

Projet siège social : GBA envisage l'achat et la restructuration des locaux du « Crédit Agricole KENNEDY » pour y installer son siège social et pouvoir y regrouper la plupart de ses services, actuellement disséminés sur tout le territoire par manque de place dans les locaux actuels. Une partie de ces bâtiments, une fois rénovés, pourra être louée (SIEA)



## **Tour des commissions**

**Sport** : l'avant-projet de rénovation de la salle de sports a été revu à la baisse et le montant des travaux serait de l'ordre de 1 850 000 €. Les besoins des associations ont été recensés, reste toujours la problématique du sol.

Le forum des associations aura lieu le 3 septembre avec la mise en place du passe sanitaire.

**Assainissement et voirie** : les travaux chemin du Pilon sont terminés, reste la mise en place d'un bi-couche et l'enrobé sur la RD 3. Le bi-couche à Pressiat a été fait le 26 juillet.

**Transports scolaires** : suite au refus de création d'un nouvel arrêt de car sur la commune, sous prétexte que le demi-tour n'est pas possible, une rencontre sera demandée avec le service.

**Aménagement des villages** : diagnostic en marchant aux Bourdonnières, Serraz, Champ Bouilloux : le 27 août à 18h

**Culture** : le passe sanitaire sera mis en place pour les prochains événements ;

**Restructuration forestière** : la consultation est terminée. 300 personnes environ se sont déplacées. 80 réclamations doivent être résolues avant l'ouverture de l'enquête publique. Le travail de bornage commencera à l'automne.

## **Questions diverses**

Antenne de téléphonie mobile Orange : nous avons reçu récemment un Dossier d'Information Mairie (DIM) concernant la mise en place d'antennes de téléphonie Orange 3 G et 4 G sur le pylône Bouygues situé à Lucinges.

Ce pylône qui abrite déjà des antennes Bouygues et SFR, accueillera donc des antennes supplémentaires et mesurera 35 m de hauteur.

Les antennes seront orientées selon 3 directions : 25°, 145° et 270°

Travaux prévus en novembre 2021 pour une mise en service au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Ces antennes couvriront une zone de 360 °.

### Présentation du projet de réhabilitation du bâtiment du nouveau commerce à Cuisiat

Mme le maire présente au conseil la phase avant-projet (non définitif à ce jour)

Le planning des opérations a été fixé comme suit :

-dépôt de la déclaration de travaux avant le 5 août

-dossier de consultation des entreprises : relecture le 21 septembre, lancement de la procédure le 15 octobre, jusqu'au 29 octobre 12h. Puis analyse des offres à la mi-novembre, pour signature des marchés début décembre,

-début des travaux début janvier 2022

Coût estimatif à ce jour :

-commerce : 310 000 € HT

logement à l'étage : 103 000 € HT

Ce projet sera financé sur le budget développement commercial. Des subventions seront sollicitées pour en réduire le reste à charge.

### Point sur le dossier de création de terrains à bâtir au centre de Cuisiat

Dans l'optique de densifier cet espace, et de proposer de nouveaux habitats tout en maintenant une certaine mixité, la commune est accompagnée par Logidia et par le cabinet Archibulle pour réaliser le découpage et l'aménagement de cet espace.

Ce tènement d'un peu plus de 3 000 m<sup>2</sup> permettra d'offrir 3 lots à bâtir libres de tout constructeur, et 1 lot réservé à Logidia pour réaliser 4 logements locatifs.

Pressiat : Le permis de démolir a été déposé. Il est envisagé d'aménager sur cet espace 3 terrains à bâtir.

Prochain Conseil Municipal : mercredi 22 septembre à 20h

**La séance est levée à 22 H 30**